

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 Février 2018

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

Le huit février deux mil dix-huit, dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de monsieur PUJOS Henri, Maire.

PRESENTS : PUJOS Henri – HERVIER Brigitte - JALLET Jean-Philippe – VALTY René – FONTAINE Joël – LOUSTALNIAU Olivier – FAYET Noël – GUILLON Frédéric – GONCALVES Céline – THERMIDOR Sophie lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absente : CHAZEL Violaine

Secrétaire de séance : FONTAINE Joël

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION « Assainissement »

Le Conseil Municipal, statuant sur l'ensemble des opérations de l'exercice 2017, déclare que le compte de gestion du Receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 « Assainissement »

Sous la présidence du doyen d'âge, le Conseil Municipal arrête les résultats du compte administratif 2017, établi par M. PUJOS Henri, Maire, lequel s'est retiré au moment du vote, tels que définis ci-dessous :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Report :	+ 4 553.08 E	Report :	+ 6 729.38 E
Dépenses :	- 11 830.26 E	Dépenses :	- 32 167.91 E
Recettes :	+ 13 405.37 E	Recettes :	+ 26 989.00 E
Résultat :	+ 6 138.19 E	Résultat :	+ 1 550.47 E
Résultat de clôture : + 7 688.66 E			

AFFECTATION DU RESULTAT « Assainissement »

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2017 au budget 2018.

COMPTE DE GESTION « Principal »

Le Conseil Municipal, statuant sur l'ensemble des opérations de l'exercice 2017, déclare que le compte de gestion du Receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 « Principal »

Sous la présidence du doyen d'âge, le Conseil Municipal arrête les résultats du compte administratif 2017, établi par M. PUJOS Henri, Maire, lequel s'est retiré au moment du vote, tels que définis ci-dessous :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Report :	+ 16 763.79 E	Report :	- 10 199.11 E
Dépenses :	- 201 997.53 E	Dépenses :	- 103 254.27 E
Recettes :	+234 162.44 E	Recettes :	+ 59 755.33 E
Résultat :	+ 48 928.70 E	Résultat :	- 53 698.05 E
		Restes à réaliser :	- 1 627.00 E

Résultat de clôture : - 6 396.35 Euros

AFFECTATION DU RESULTAT « Principal »

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2017 « principal » au budget 2018.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, décide de ne pas majorer le taux des trois taxes locales pour l'année 2018.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des membres présents, le nouveau montant de la redevance « assainissement collectif », pour la période du 1^e octobre 2018 au 30 septembre 2019, comme suit :

- forfait : 18 €
- m3 d'eau : 1 €.

INVESTISSEMENTS 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et

- à la majorité des membres présents, décide :

➤ la réalisation de travaux :

- au logement communal « A » - remplacement de deux paires de volets + peinture (1 300 E) ;
- au logement communal « F » - déplacement d'une cloison à l'étage et remplacement de la douche (5 000 E) ;
- à la mairie/salle polyvalente – mise en accessibilité (4 200 E) et toiture mairie (13 315 E/2019) ;
- à l'école – extension (20 000 E) + (38 800 E/2019)

➤ l'acquisition d'un nettoyeur haute pression (700 E)

- à l'unanimité des membres présents, décide :

➤ l'abonnement aux logiciels Cosoluce (562 E).

SUBVENTIONS 2018

Le Conseil Municipal arrête la liste des bénéficiaires de subvention au titre de l'année 2018.

LOGEMENT COMMUNAL

Le Conseil Municipal décide la location du logement communal « C » pour un montant mensuel de 300 €.

Fait à SORBIER, le 12 Février 2018

Le Maire,
PUJOS Henri

